

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET

## JEUDI 21 AVRIL 2016- 19 heures

Le vingt et un avril deux mil seize à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

**Présents** : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ, Gerhard WINKLER, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Robert BIZET, Malvina RIPOLL

**Secrétaire de Séance** : Patrick BAU

**Procuration** : Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET

### PRESENTATION

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour l'entretien des bornes incendie, l'adhésion à la charte zéro pesticide et une demande de subvention pour l'association Graine de Favis.

### DELIBERATIONS

- **Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour le remboursement des enrobés des travaux sur la commune**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il s'agit de définir les engagements réciproques qui lient la Commune à la CCPC dans le cadre des travaux réalisés sur la commune Route de l'Ecole et Route de chez Bouchet pour un montant de 13 837.50 € HT.

Une convention, jointe en annexe, règle les obligations de chacun.

Monsieur le Maire propose en conséquence de valider cet accord.

=> **adoptée à l'unanimité.**

- **Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour le déneigement et l'entretien des espaces verts de l'école de Villy le Bouveret**

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de confier le déneigement et l'entretien des espaces verts de l'école de Villy le Bouveret aux services communaux.

Une convention, jointe en annexe, règle les obligations de chacun.

Monsieur le Maire propose en conséquence de valider cet accord.

=> **adoptée à l'unanimité.**

- **Avis sur le projet de SDCI**

Ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente des délibérations des communes concernées.

- **Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour l'entretien des appareillages publics de défense incendie**

L'entretien des bornes incendie est de la responsabilité du Maire. La Communauté de Communes se propose de le réaliser sur la base d'un forfait de 150€/an et par bouche. Au vu du coût engendré, il sera fait appel à d'autres alternatives sans minorer la sécurité.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

- **Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**

## **RAPPORT DES ACTIONS**

**-Présentation du dossier SA Mt BLANC :** monsieur le maire présente sommairement le projet de la SA Mont blanc qui propose de réaliser des logements en location et accession aidée pour un montant aux alentours de 200 000 pour une maison mitoyenne de 4/5 pièces avec Rez de jardin et garage)  
La partie locative de 6 a 8 appartement aidée ferait l'objet d'un bail emphytéotique sur une durée de 65 ans.  
Le projet présentant un intérêt il est proposé que la société vienne pour une présentation détaillée lors d'un prochain conseil.

**-Compte –Extension des réseaux et des réseaux AEP, EU et EP Chez Bedonnet renouvellement des réseaux AEP, EU et EP :**

Une réunion a eu lieu avec les services de la ccpc pour planifier les travaux ceux-ci ont été programmés début 2017 ce qui permettrait de procéder à la réfection du revêtement bitumineux cette même année.

**-Travaux de voirie :** différents devis ont été demandés pour d'autres secteurs :

-rebouchage des trous sur la voirie communale : 21 168 €

-sécurisation aux abords de l'arrêt de bus Chez Falconnet : 7 711.20 €.

**-Appartement communaux :** les travaux de réfection des salles d'eau sont terminés, reste la cuisine et la peinture à réaliser dans l'appartement de l'ancienne salle informatique

## **INFORMATIONS**

**-Mairie info :** suite à plusieurs plaintes d'habitants un rappel va être effectué via un mairie info concernant les nuisances sonores et la destruction des déchets verts pour rappeler les bonnes règles de voisinage ceci avant de se référer à la législation pure et dure.

**-Présentation de principe d'un projet parents-enfants par Sylvie Tissot :**

un projet de création d'un lieu de rencontres pour les parents des enfants de 0-3 ans est proposé le sujet est à définir dans les détails pour donner l'aval définitif.

**-Marché des créateurs :** la mairie a été sollicitée par courrier pour la mise à disposition d'une salle en vue de la mise en place d'un marché de créateurs. Etant décidé à l'époque d'un commun accord avec le cercle de ne pas mettre à disposition la salle pour un but lucratif, une réponse a été donnée en ce sens.

**-L'art dans nos villages :** la mairie a été sollicitée par courrier pour la mise à disposition d'une salle en vue de la création d'un espace de rencontres et de rassemblements des artistes du territoire de la Communauté de Communes. Au vu du planning chargé des manifestations communales, une réponse ne pourra être donnée. La Commune salue cependant la démarche.

**-Pré-enseigne dérogatoire :** la mairie a été questionnée par courrier pour la mise en place

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé (...) (loi du 6 février 2014 dite « Loi Labbé »)

Pour accompagner les communes du bassin versant des Ussets vers cette évolution, le SMECRU, propose à chacune d'elle de s'engager dans la charte régionale « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » selon la démarche suivante :

- a) **La réalisation de plans de désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée.** Il s'agit, à l'échelle de votre commune, de réaliser un bilan des pratiques sur les espaces publics (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- b) **La formation de votre personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement.** Cette étape a pour objectif de définir les nouvelles pratiques d'entretien à adopter pour pérenniser la démarche zéro-pesticide (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- c) **L'équipement des services techniques :** acquisition de matériels alternatifs (sous maîtrise d'ouvrage des communes),
- d) **La communication** auprès de vos administrés (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU).

Monsieur le Maire précise que l'achat de matériel est conditionné par la signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics. Cette charte est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Il convient de préciser que :

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subvention de l'association Graine de Favis**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de l'association Graine de Favis pour un montant de 8 000 €.

Cette somme étant nécessaire pour le bon fonctionnement des TAP.

=> **adoptée à l'unanimité.**

## URBANISME

- Déclarations préalables TISSOT (isolation extérieure), NORAZ (local technique pour mise en place d'une pompe à chaleur), Consort SUBLET (division foncière);
- Permis de construire DURDILLY (garage), Ferme SILAS (extension de la salle de traite).

règlementée de publicités sur le domaine public en zone agglomérée, il ne sera pas dérogé à la législation en vigueur, toutefois une réflexion sur la signalisation est engagée.

**-Cantine :** toujours en attente d'une personne disponible en remplacement pour un poste de cantinière à partir du 15 mai. Un groupe de travail va être créé en vue de préparer la rentrée prochaine.

**-Affaires scolaires :** un spectacle de chant aura lieu courant mai à Seynod pour les CM2.

**-Syane ligne HTA 20 KV :** suite à l'appel d'offre élaboré par le Syane, les prix proposés sont onéreux pour les tranches optionnelle Chez Bouchet et chez Bestia, il est décidé de ne pas prendre la variante optionnelle de Chez bouchet à 124 569,50 € car la commune n'as pas le budget à ce jour.

**-Compteurs Linky :** une information a été transmise par le Syane au sujet du remplacement des compteurs EDF une lettre info a été transmise à l'ensemble du cm.

**-Commission communication :** les articles du P'tiou sont rédigés et il va paraitre prochainement, le maire remercie Véronique Pellaud martin et son équipe pour la qualité du travail fourni et l'atteinte de l'objectif temps.

**-Congrès des Maires :** reporté en fin d'année dernière, il aura lieu en Juin, cette année encore aucun conseiller ne peut s'y rendre.

**-Réunion avec le Cercle :** une première réunion aura lieu au préalable en interne en mairie le 12/05 à 19h afin de préparer la rencontre avec les représentants du Cercle le 25 ou 26/05.

Ayant accéder a leur demande cette séance va permettre d'exprimer les ressentis et les besoins de chacun par rapport au contexte changeant et aux nouvelles contraintes financières imposées par l'état.

La volonté étant de maintenir un équilibre serein entre la gestion du patrimoine, les activités sports/culture et l'animation festive de notre village entretenue par l'association du cercle rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

A Villy-le-Bouveret,  
le 25 avril 2016  
Jean-Marc BOUCHET

